

VIE AFFECTIVE ET SEXUALITE DES PERSONNES AGÉES EN EHPAD

Le vieillissement des «baby-boomers» un changement de regard sur la vie affective et sexuelle en EHPAD.

DÉTAILS SUR LA FORMATION

INTERVENANTE

Sylvie de LIGONDES,
DESS Action gérontologique
et Ingénierie sociale.
Formatrice permanente.

DURÉE

Session de 2 jours soit 12h.

LIEUX DE FORMATION

Sur site ou au centre de
formation à SAINT-AVÉ.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants maximum.
Session effective à partir de
8 inscriptions.

DATES

À définir.

COÛT PÉDAGOGIQUE

En intra-établissement :
1500 € pour 1 groupe.

En inter-établissement :
288 € la session
par stagiaire.

Vie affective et sexualité sont-elles possibles en EHPAD ?

Si les tabous levés par les grandes révolutions de mai 1968 ont permis à beaucoup d'accepter qu'une personne âgées pouvait avoir une vie affective jusqu'à sa mort, si la sexualité a été une composante du développement et de l'identité des «baby-boomers», quelle place l'EHPAD peut-il donner à leur vie affective et sexuelle ?

Les représentations d'une vie affective et sexuelle en EHPAD ont-elles changées ?

Peut-on faire rimer lieu de vie-intimité-collectivité pour permettre aux personnes âgées d'avoir une vraie vie affective ?

Peut-on concilier vie affective et démence ?

OBJECTIFS

- Prendre conscience de ses propres représentations.
- Réfléchir sur la place de la vie affective chez l'être humain.
- Quelle place doit-on laisser à la famille ?
- Savoir comment agir entre sexualité et désorientation.
- Harmoniser les pratiques professionnelles pour permettre aux résidents l'accès ou le maintien d'une vie affective.

CONTENU

- Travail sur les représentations.
- Les troubles de la sexualité liés à l'âge.
- Intimité et collectivité.
- Droits et devoirs de la personne en EHPAD.
- Place des enfants, du conjoint, du tuteur.
- Sexualité et démence.
- Place de la vie affective dans le Projet d'Etablissement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Réflexions à partir de cas concrets.
- Jeux de rôle.

PUBLIC

Professionnels des établissements et des services sociaux et médico-sociaux.